



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE 25 FEVRIER 2025 A 19H**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février à 19 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 18 février, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

Présents : David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Nadine NANTEUIL, Clément LEKEUX, Joël BOURNISSIEN et Edouard MICHEL

Pouvoirs : Mme Sophie MULLER pouvoir à Mme NANTEUIL

Absents Jérôme BETOULLE, Emilie FOSSEPREZ et Monique CLAY

Secrétaire de séance : Clément LEKEUX

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 7 **Présents :** 6 **Absents :** 3 - **Quorum :** 6)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M Clément LEKEUX est désigné et accepte de remplir cette fonction.

Ordre du jour

- Présentation par Mme Gwenaëlle NGUYEN, en charge des études pour le transfert de la compétence EAU au sein de la Communauté de Communes Terres du Perche, de la synthèse de l'étude réalisée dans le cadre du transfert.
- Délibération autorisation d'engagement des investissements à hauteur des 25% des dépenses d'investissement Budget Eau 2024
- Questions diverses

Présentation de la synthèse par Mme NGUYEN sur la prise de compétence EAU

Mme NGUYEN présente la synthèse de son étude sur le territoire de la communauté de communes et plus précisément sur la commune de Les Corvées les Yys.

Au niveau législatif, à ce jour le transfert est obligatoire mais le sénat a présenté une modification de la loi en demandant que le transfert devienne optionnel. Cette proposition sera étudiée à l'assemblée mi-mars 2025. Mme NGUYEN souligne que, dans tous les cas, la prise de compétence obligatoire ou optionnelle sera soumise à la majorité des membres des communautés de communes. Pour la communauté de communes Terres du Perche, à ce jour les 2/3 des communes souhaitent que la compétence Eau soient transférée.

La communauté de communes a divisé la compétence en deux sections

- L'investissement qui restera la compétence propre de la communauté de communes : choix des travaux-choix des appels d'offres-calendriers. Pour le financement qui sera alloué à l'investissement l'étude présente un tarif

de l'eau à 1.47€. L'étude révèle aussi qu'il y a eu peu d'investissement sur le territoire et que les communes n'ont pas réalisé de provisions pour les investissements

- La distribution de l'eau : L'étude révèle que la moitié du territoire souhaite une délégation de service public et que l'autre souhaite une régie intercommunale. L'étude sur le prix de l'eau pour la partie fonctionnement montre que le prix moyen, pour une délégation de service public serait de 2.50€ et pour une régie intercommunale de 2.65€. Le prix comprend surtout le personnel car il faudrait embaucher 4 équivalents temps pleins afin de réaliser les travaux suivants :
 - Astreinte
 - Nettoyage des châteaux d'eau
 - Gestion des fuites (recherche et réparation)
 - Relevé des compteurs
 - Remplacement des compteurs

Pour la commune de Les Corvées les Yys, le prix de l'eau est de 2.01€ (abonnement+ prix de l'eau+ taxe, calcul pour 120m²). Pour arriver au prix de 2.65€, le lissage serait entre 6 et 12 ans. La durée doit être validée en conseil communautaire.

Pour faire face aux investissements à venir, il convient donc de rajouter les 1.47€ :

Prix de l'eau à venir : $1.47€ + 2.65€ = 4.12€$

Mme Nguyen, ayant fini son exposé, demande aux élus s'ils ont des interrogations, après un tour de table, Mme Nguyen quitte la salle.

Après avoir entendu cet exposé, M le Maire demande aux élus présents, si le conseil se réunit pour se positionner sur le choix du transfert dans les jours qui suivent, ou si le conseil l'autorise à mettre cette question à l'ordre du jour de cette séance.

Après un tour de table, le conseil valide l'inscription du choix du transfert d'eau à l'ordre du jour de la séance du 25 février 2025.

Transfert EAU : Choix entre la délégation du service public ou de la régie intercommunale

M le Maire, demande aux conseillers leur ressenti sur l'exposé que vient de faire Mme Nguyen. M Lekeux trouve dommageable de payer plus cher l'eau alors que la commune a plutôt bien géré son budget et ses ressources.

M Le Maire passe au vote pour le choix
Délégation de Service Public
Régie Intercommunale

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux valident le choix de la Régie Intercommunale. Le conseil municipal souhaite que le lissage des prix soit sur 10 ans.

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation pour payer les avenants de l'interconnexion d'eau avant le vote du budget EAU la limite du quart des crédits ouverts au budget Eau de la commune 2024 :

Montant des crédits ouverts 2024 520 116.50€ x 25% = 130 029.12€

Cette somme servira pour le paiement de l'avance de fond (article 238) des travaux d'interconnexion.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, de donner l'autorisation à M le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 130 029.12€ avant le vote du budget primitif EAU 2025 de la commune.

Questions diverses

M le Maire informe qu'il a rencontré M le Sous-Préfet ainsi que M le Commandant de la Gendarmerie. M le Maire a fait part de sa demande de contrôle de la vitesse sur le territoire communal. Il informe que nombreux administrés ont déploré l'incivilité de certains conducteurs traversant la commune à vive allure. M le Commandant de Gendarmerie de Nogent le Rotrou en a pris note.

M le Maire lit un courrier du SIRTOM qui regrette que les conseillers siégeant au sein du SIRTOM ne soient pas présents aux réunions. Le SIRTOM demande plus d'engagement afin d'éviter le report systématique des conseils syndicaux.

M le Maire présente un devis pour remplacer l'allée de calcaire par du bi couche. Il a eu des remarques stipulant que l'allée ressemblait à un terrain de pétanque. M Lekeux répond que d'une part les pavés ne sont pas encore posés. Il serait souhaitable de voir le résultat fini, et que d'autre part c'est encore du bitume. Mrs Bournisien et Michel pensent la même chose. La majorité des membres présents ne valident pas l'idée de remplacer l'allée en calcaire par du bi couche. Le devis n'est pas retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Suite à la séance en date du 24 novembre 2023, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été publiée sur le site internet de la commune et affichée le 28 novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Clément LEKEUX